

UN **POUR** TOUS



Prévoyance Santé Epargne
Partenaires sociaux

Améliorer la protection sociale des salariés, penser à leur devenir, c'est votre engagement quotidien. C'est aussi la vocation d'Humanis. Jour après jour, nous accompagnons les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé, épargne.

La valeur ajoutée Humanis :

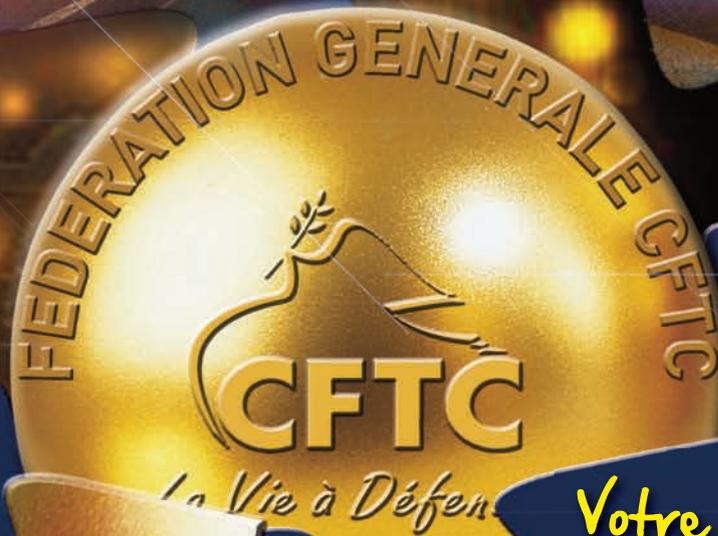
- une disponibilité, une proximité et des objectifs partagés
- l'expertise d'un groupe paritaire et mutualiste, engagé et reconnu, dans les accords collectifs
- une gestion à but non lucratif au profit des assurés, avec des garanties performantes

► Contacts

Marie-Claire BARRE • 06 89 98 84 47 • marieclaire.barre@humanis.fr
Didier BRULE • 06 25 58 76 77 • didier.brule@humanis.fr

En Avant

Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports



Votre Syndicat
Transports
et Logistique

La CFTC Transports
vous présente ses
**Meilleurs Vœux
2013**



www.cftc-transports.org

Décembre 2012
N° 39 1,00€



carcept prev

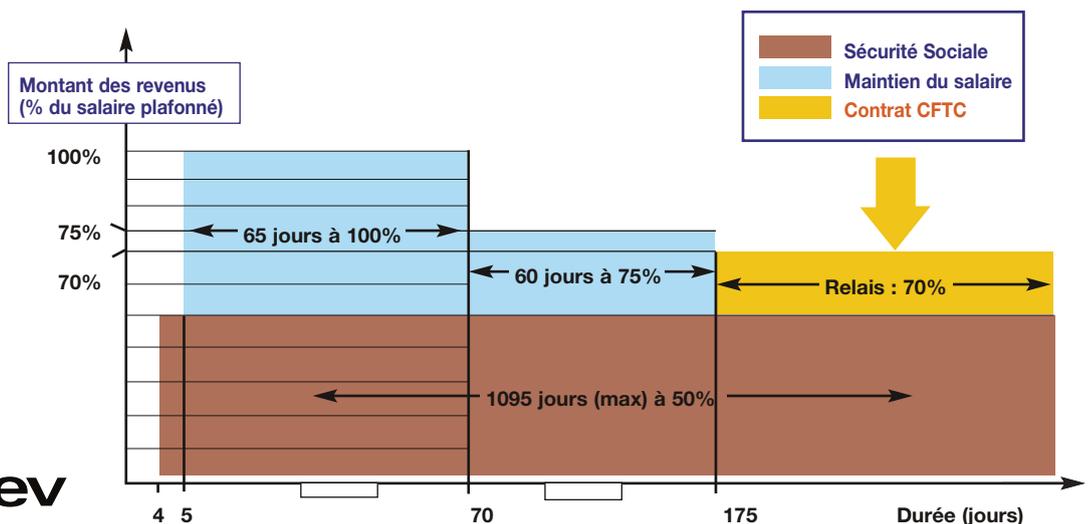
Une Nouvelle Prestation au Service de la CFTC Transports

La collaboration entre la **CFTC Transports** et la **CARCEPT Prév** (groupe KLESIA) a permis de mettre en œuvre un dispositif de couverture de prévoyance complémentaire au profit de ses adhérents. **Ce contrat est proposé aux salariés non cadres qui sont adhérents à la CFTC Transports.**

Cyrille JULLIEN (Secrétaire Général de la CFTC Transports) et Julien DORIEUX (Directeur Administratif et Financier Adjoint du Groupe KLESIA) évoquent ce sujet autour de quelques questions :

- **Qu'est-ce que la prévoyance ?**
La prévoyance vise à protéger les salariés et leurs proches des conséquences d'une maladie ou d'un décès.
- **De quel type de couverture s'agit-il ?**
Le contrat CFTC Transports est un contrat de prévoyance qui prévoit le versement de prestations en espèces en cas de décès (versement d'un capital aux ayants droits), d'incapacité de travail (versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail), d'invalidité (versement d'une rente).
- **Pourquoi un contrat prévoyance ?**
La protection des salariés et de leurs proches est une traduction concrète des valeurs de la CFTC et de la volonté d'une couverture sociale juste et adaptée pour le plus grand nombre. **Les spécificités inhérentes à la profession sont intégrées** notamment au travers de la prise en charge des frais accessoires liés à l'activité (frais de repas).
- **Pourquoi la CFTC Transports ?**
Parce que c'est un sujet central dans une entreprise et qu'il nous appartient d'apporter aux salariés des garanties notamment en cas d'absence pour maladie et c'est le sens de notre engagement syndical. **Il s'agit là d'un véritable enjeu de protection sociale pour notre profession, qui s'inscrit dans les valeurs que nous défendons.**
- **Pourquoi la CARCEPT Prév ?**
Depuis plus de 60 ans, les institutions du Transport mettent toute leur expertise au service des entreprises, des salariés et des retraités du secteur du Transport et des activités auxiliaires. **Gérées paritairement et sans but lucratif** par les représentants des employeurs et des salariés, elles sont animées des valeurs fondamentales de proximité, d'humanisme et de solidarité. Elles œuvrent à anticiper et à répondre aux besoins de protection sociale de leurs clients.
- **De quoi s'agit-il en pratique ?**
Le contrat CFTC Transports est un contrat collectif à adhésion facultative. **L'intéressé complète un simple bulletin d'adhésion ce contrat étant sans formalités médicales***.
A titre d'exemple d'indemnisation pour un salarié ayant 7 ans d'ancienneté en arrêt de travail, le contrat CFTC prend (dans cet exemple), le relais du maintien de salaire après les 125 jours. Le salarié bénéficie donc d'un maintien de salaire à hauteur de 70% après 125 jours (ce maintien est seulement de 50% sans le contrat).

* hors personnes en arrêt de travail, en mi-temps thérapeutique, en invalidité.




carcept prev

Cher amis,

Nous renouons avec une ancienne tradition, qui voulait qu'à chaque fin d'année, l'éditorial du journal «En Avant» soit cosigné par le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier, ceci pour affirmer notre cohésion et du même coup notre attachement, dans la gouvernance de notre fédération.

Tout d'abord et cela nous tient profondément à cœur, nous prenons à bras le corps la gestion des difficultés que viennent de vivre cette année, les salariés des entreprises de transports et de la logistique et en admettant que le pire ne soit jamais sûr, sans que nous ne soyons dotés de pouvoirs de divination, il y a fort à parier que tout cela ne s'arrêtera pas de sitôt. Bien que nous le déplorions, ce n'est pas pour cela que nous nous cantonnerons dans un immobilisme suicidaire, mais sortant de ces angoisses quotidiennes, c'est avec de l'optimisme et de la volonté, que nous nous battons à vos côtés, pour pallier dans la mesure de notre possible, les aléas que vous vivez quotidiennement.

Nous avons assisté et nous assistons toujours, à une apparente, lente et inévitable désintégration de nos précédents modes de fonctionnement et ce n'est pas dans ce petit billet rituel, qui plus est en fin d'année, que nous pouvons développer ce qui préside à tout ceci – PSE, cabotage sinon sabotage routier, ouverture des marchés, mondialisation, etc. - mais vous affirmer que malgré la force des mots, nous sommes restés, restons et resterons «droits dans nos bottes», pour peser sur les décideurs et utiliserons toutes voies et moyens de droit, cela va de soi, pour que la situation des salariés cesse de se dégrader dans ces multiples aspects.

D'autre part, bien que nous nous serions bien passés de cela, nous avons fait face cette année encore à quelques déceptions, venant de la part de militants qui ont du mal à comprendre l'intérêt d'un fonctionnement calé sur une politique délibérément et démocratiquement établie, par nos différentes structures, nos conseils fédéraux et confédéraux. Ce faisant, si nous n'y mettions bon ordre, ces éléments nous auraient entraînés vers des gouffres tels que ceux vécus en ce moment par le principal parti d'opposition et nous avons fait, faisons et ferons tout ce qu'il est possible, pour éviter non seulement de donner un tel spectacle, mais de nous retrouver dans une situation ingérable, où quand les uns tirent à hue, les autres tirent à dia ! Les choix sont collégiaux et une fois ceux-ci acceptés, nul ne peut s'y soustraire ni faire cavalier seul, sans remettre en cause dangereusement la

solidité de l'édifice. Un "minimum syndical" de respect de la hiérarchie, reste l'un des prérequis fondamental de l'exercice de nos mandats et de l'intégration dans nos équipes.

Nous porterons par cet éditorial à votre connaissance, si vous ne le savez déjà, que notre congrès fédéral aura lieu dans la seconde moitié de l'année 2013 et que nous comptons sur vous et les contributions de tous, à la bonne marche de celui-ci.

On ne peut pas évoquer ce qui ne va pas, sans rappeler ce qui marche, car nous voulons rendre hommage à ceux qui se battent dans les entreprises, pour aider les salariés au quotidien, subissant une érosion de moyens reléguant ceux-ci à la pauvreté syndicale, conséquence de la funeste loi d'août 2008, qu'il n'est pourtant point besoin de citer tant elle est connue, mais qui ne rebute pas ceux qui ont foi en la FGT/CFTC, notre belle et juste cause, celle des salariés les plus faibles.

Une petite note d'humour pour conclure, si le dopage est interdit dans le sport, nous sommes prêts à l'autoriser pour nos dirigeants des entreprises de transports, afin qu'ils acceptent de redonner du social dans leurs sociétés. Nos meilleures pensées accompagnent les vœux que nous formulons pour vous et les vôtres, en cette fin d'année et au seuil de la nouvelle.

Passez de bonnes fêtes et que l'année 2013 soit celle de la stabilisation des économies et du rebond de la production, c'est ce que nous pouvons vous souhaiter de mieux à vous toutes et à vous tous.



Cyrille JULLIEN
Secrétaire Général



Thierry DOUINE
Président



Frédéric MINET
Trésorier

S O M M A I R E

Editorial :	3
Rencontre avec :	4
La parole aux Secteurs :	
• Secteur Ferroviaire	6
• Secteur Aérien	7
• Secteur Route	8-9
Info Logement	10
La parole aux Secteurs :	
• Secteur Urbain	11
• Service aux Transports "Branche Autoroutes"	13
• Secteur Formation	14-15

«EN AVANT» N° 39 : Décembre 2012
Magazine d'informations
de la Fédération Générale CFTC des Transports
9, rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS
Tél. : 01 42 62 44 44 - CPPAP : 0913 S 06438 - ISSN : 1634-2887 - Routage 206

Directeur de la publication : Thierry DOUINE
Rédacteur en Chef : Philippe GAUTIER - Publicité : CFTC

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
T. DOUINE - C. JULLIEN - F. MINET - PH. GONCALVES - P. GOUMENT - O. DUTHEIL
D. ZIVIC - C. JAUD - J.P. CATANZARO - D. VASSEUR - A. RUDE
ainsi que toute l'Equipe Fédérale

Photos : CFTC - Mise en page et coordination : Ph. GAUTIER
Conception et Réalisation : Imago
Impression : Imprimerie Centrale de lens



...Cyrille JULLIEN Nouveau Secrétaire Général Fédéral

Portrait d'un militant... !

Lors du Conseil Fédéral extraordinaire du 8 octobre dernier Cyrille JULLIEN à été élu au poste de Secrétaire Général de notre Fédération, «En Avant» l'a rencontré.

Cyrille JULLIEN, qui êtes-vous ?

Bonjour, je suis conducteur routier au sein du groupe Norbert Dentressangle, délégué syndical, défenseur syndical sur l'ensemble des instances judiciaires, Président du syndicat CFTC GND, ainsi que formateur fédéral. Mon parcours est le suivant depuis 1996, au titre des différents mandats occupés, à savoir DP, CE, CHSCT, conseiller du salarié et autres.

Pourquoi avoir présenté votre candidature ?

Celle-ci a été proposée en conseil par le Président Thierry DOUINE, afin de pallier la vacance du poste, suite au départ de notre précédent secrétaire général Riad Hatik. Bien entendu celui-ci m'en avait préalablement informé, et parce que je pensais pouvoir servir ce collectif en fonction de mon parcours, j'ai accepté cette mission.

Si je comprends bien, vous êtes satisfait des résultats de cette élection ?

Il n'est pas question de satisfaction ou d'insatisfaction, mais uniquement de prendre la mesure du poste, de ses enjeux et des responsabilités afférentes.

Etre élu n'est pas une satisfaction en elle-même, mais cela implique un ensemble de devoirs et une obligation de faire. C'est ce qui incombe à tout titulaire d'un mandat de représentant du personnel et dans ce droit fil, avec encore un peu plus d'exigences dans l'exercice d'une responsabilité fédérale.

Quelles qualités recherchez-vous pour votre entourage professionnel ?

L'honnêteté ! En tout premier lieu et dans l'acception la plus large du terme, que celle-ci soit intellectuelle ou manifeste, dans chaque acte et démarche au quotidien dans nos échanges, prises de décisions, analyses et engagements que nous sommes amenés à prendre constamment. Rien de permanent, de profond, ne peut se faire sans, ni rien qui sans elle ne puisse être engagé en confiance. C'est in fine, la première des qualités requises. L'engagement, le sens du bien commun, la volonté de toujours remettre nos pratiques sur la sellette et ne les valider qu'en toute connaissance de cause. Nous ne sommes

pas là, comme dit le dit si bien Thierry : **«Pour vendre du sable aux bédouins ou des glaçons aux pingouins».** J'ai eu la chance personnelle d'avoir croisé sur mon chemin des personnes qui m'ont inspiré et formé au travail, à sa réalité, elles m'ont insufflé une foi dans les valeurs de la CFTC, celles qui me portent au quotidien. Plus près de nous, j'aurai plusieurs exemples de personnes pétries des qualités requises pour cet exercice, telle parmi d'autres que le travail que font les formateurs, celui des coordinateurs de secteur, et celui de nos responsables syndicaux, ce sont eux les qualités requises.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus, sur ce que vous désiriez voir aboutir en tout premier lieu ?

L'extension des services apportés à nos adhérents, leurs protections, la pérennité de l'outil de formation et son développement. Nous avons à préserver notre crédibilité, à la conforter et cela passe par des dossiers tels que l'extension des conventions collectives aux DOM, aux travaux sur les dossiers du ferroviaire, aux enjeux de l'ensemble du secteur Route, sans oublier notre secteur Maritime ni celui de l'Aérien. Les dossiers des autoroutes ont une actualité prégnante et pour le moins engageante pour nous tous, idem en ce qui concerne des secteurs moins visibles, mais également indispensables. **En tout premier lieu, le chantier transport,** c'est celui du dégageant d'une perspective fédérale pour l'ensemble de ceux-ci, avec in fine une ligne directrice ordonnée et coordonnée.

Quelles autres actions comptez-vous entreprendre ?

Entamer un travail de réflexion et de prospective pour le futur. Nous devons être en capacité de pouvoir être non pas en réaction, mais être moteur de nos secteurs et pas seulement en termes de protection sociale ou de préservation de celle-ci, mais aussi de positionnement économique, de Droit. Savoir c'est pouvoir, pouvoir c'est être en mesure de faire, donc d'être. C'est le sens de notre démarche CFTC, l'être l'humain au centre de notre action, de nos visions.

Pour cela nous avons l'obligation d'être acteurs, innovateurs, de ne pas subir.

La CFTC, c'est moins le paraître que l'être et c'est notre force ; à nous de le faire savoir, d'en démontrer la pertinence chaque jour, sans compter ceux-ci.

Votre conclusion ?

Au travail, avec tous et pour tous !

Propos recueillis
pour «En Avant»
par Armand RUDE



Cyrille JULLIEN

Janvier & Associés

Cabinet d'Expertise Comptable

123 rue Salvador Allende - 92000 Nanterre

Tél : 01 47 75 17 17 - Fax : 01 47 75 99 17

www.comite-entreprises.eu

Expertise comptable spécialisée CE

Commissaire aux Comptes

Expertise CHSCT

Toutes missions légales de votre CE



Secteur Ferroviaire



Réforme du Système Ferroviaire

L'actualité du secteur ferroviaire en cette fin d'année 2012 et au début de 2013 qui arrive à grand pas, est sans conteste **la réforme du système ferroviaire français**, dont les grandes lignes ont été présentées par le Ministre des Transports, **Frédéric CUVILLIER**, le mardi 30 octobre 2012 à l'occasion de la cérémonie fêtant le 75ème anniversaire de la SNCF.

La réforme annoncée s'articule autour de quatre axes : la mission de service public, l'équilibre économique, le nouveau "pacte social" et la préparation de l'ouverture à la concurrence

Un peu plus en détail :

1. L'axe «*qualité de service et missions de service public*» :

unification des fonctions de gestionnaire d'infrastructure dans une entité unique - le gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU). Ce GIU sera rattaché à la SNCF, au sein d'un pôle public unifié (à préciser) dans le respect des règles européennes. Il réunira RFF, la DCF (direction de la circulation ferroviaire) et SNCF Infra, soit au total 50 000 cheminots, qui réalisent les travaux sur le réseau.

2. L'axe «*redressement économique*» :

cette nouvelle réforme du ferroviaire, doit assurer l'équilibre économique du système sur le long terme. La mise en place de règles vertueuses, permettra d'en maîtriser la dette et d'assurer l'avenir du service public ferroviaire. Il y a urgence, la dette se creuse actuellement de 1 à 1,5 Md€ par an.

3. L'axe «*social*» :

autour d'un nouveau «*pacte social*» conclut entre les partenaires de la branche ferroviaire.



4. **Un axe «Europe»** : avec la préparation du système ferroviaire à l'ouverture de la concurrence en 2019, mais sans anticipation, garantie par l'indépendance du GIU, par l'accès au réseau et avec négociation d'un niveau de garanties sociales, obligatoire pour tous les Etats membres, sur la base de la position défendue par la France au niveau européen, dans le cadre du «*quatrième paquet ferroviaire*».

Le projet de loi devrait être présenté au Parlement à la fin du premier semestre 2013.

Les concertations s'ouvrent dès maintenant et la CFTC pour sa part, sera prochainement auditionnée, et l'occasion lui sera une nouvelle fois donnée :

- de réaffirmer la position de la CFTC sur l'unicité de la SNCF, la création du GIU va dans ce sens, et de formuler nos interrogations quant au statut des personnels de ce nouveau pôle de gestion des infrastructures. D'obtenir des éléments de réponse quant à son degré d'autonomie et d'intégration dans la SNCF.

- d'insister sur la nécessité absolue de désendettement du système ferroviaire, comme nous l'avons déjà fait, dans le cadre de la réforme de 1997.

- de rappeler la place prise par la CFTC, dans la négociation de la Convention Collective Fret Ferroviaire, de ses revendications et du contenu qu'elle souhaite pour la future Convention Collective, applicable celle-là, à tous les salariés du rail.

- d'affirmer sa volonté d'être consultée sur le décret socle (temps de travail – sécurité – continuité du service public) qui doit se substituer au décret de 40, régissant les conditions de travail des cheminots

La CFTC entend prendre toute sa place dans les négociations à venir et faire respecter l'engagement pris par le Ministre, du maintien du statut des cheminots et de leur protection sociale.

À suivre...

En cette fin d'année 2012, permettez-moi de vous adresser au nom de l'équipe du Secteur Ferroviaire, tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2013.



Ph. GONÇALVES
Coordinateur Titulaire
Secteur Ferroviaire

Secteur Aérien

JUDICIARISATION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

La loi du 20 août 2008 provoque le regroupement syndical

Les syndicats corporatistes à Air France (navigants et mécaniciens) disposaient d'un poids non négligeable, mais le nouveau code du travail avec la définition du seuil de 10% des suffrages a changé la donne.

Cela a provoqué des regroupements syndicaux avec trois catégories d'organisations :

- **une organisation dite classique** avec un syndicat et ses sections : la CFTD, la CGT et la CFTC font partie de ce groupe,
- **une organisation par union syndicale** avec le syndicat FO qui s'est allié au SNPNC et l'UNSA qui est une union de trois syndicats : l'UNSA-SMAF pour les personnels au sol, le SNMSAC pour les mécaniciens et l'UNSA PNC pour les navigants,
- **une organisation catégorielle** avec le SNPL et le SPAF qui sont des syndicats de pilotes, et la CFE-CGC qui comporte deux syndicats de l'entreprise avec le SICAMT pour les cadres et les techniciens du personnel au sol et l'UNAC (Union des Navigants de l'Aviation Civile) pour les navigants.

La CFE-CGC, un syndicat à géométrie variable

L'article L2122-2 du code du travail précise :

« Dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives à l'égard des personnels relevant des collèges électoraux dans lesquels leurs règles statutaires leur donnent vocation à présenter des candidats, **les organisations syndicales catégorielles affiliées à une confédération**

syndicale catégorielle interprofessionnelle nationale qui satisfont aux critères de l'article L. 2121-1 et qui ont recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel dans ces collèges, quel que soit le nombre de votants. »

A Air France, nous sommes dans le cas d'un regroupement de deux syndicats, tous deux affiliés à la confédération nationale CFE-CGC. Le syndicat sol est catégoriel de par ses statuts, en revanche, l'UNAC n'est pas un syndicat catégoriel, par conséquent, **en acceptant l'adhésion de l'UNAC, la CFE-CGC a tourné le dos à la représentativité catégorielle.**

Le réflexe corporatiste de l'UNAC empêche l'addition des voix

Pour les élections des comités d'établissements, l'UNAC a délibérément omis de préciser son affiliation à la CFE-CGC en laissant croire aux électeurs qu'ils votaient pour un syndicat corporatiste. La cour de cassation dans son jugement du 12 avril 2012, en a conclu que les voix de l'UNAC ne pouvaient pas s'additionner avec celles du syndicat du sol. Le tribunal d'instance d'Aubervilliers a fait la même conclusion dans son jugement du 30 octobre 2012.

Le syndicat CFTC d'Air France lance un pourvoi en cassation

Le tribunal d'instance a conclu à l'impossibilité d'additionner les voix de l'UNAC à celles du syndicat du sol, sans cependant répondre à la demande de la CFTC sur l'absence de représenta-

tivité de la CFE-CGC, puisque **chacun des deux syndicats n'a pas franchi le seuil des 10% de suffrages.** Faute de décision claire, la CFTC d'Air France s'est pourvue en cassation pour faire valoir le droit.

En effet, en choisissant de ne pas mentionner son affiliation à la CFE-CGC, l'UNAC a tenté d'être représentative seule, pour obtenir les moyens d'un syndicat représentatif. Ces moyens sont considérables en heures de délégation, en locaux et en subventions. Ce stratagème devait permettre au syndicat du sol, à son tour, de revendiquer une représentativité catégorielle en empochant, lui aussi, des moyens considérables. **Ce savant et ingénieux tour de passe-passe devait permettre, à cette « holding syndicale » de réaliser un jackpot extraordinaire ; en réalité, il devrait conduire, très probablement, à un échec dont les conséquences seront élevées, en particulier pour ce qui concerne l'attribution de moyens d'exercice du droit syndical.**

Dès la publication des résultats en mars 2011, la CFTC d'Air France a dénoncé cette situation et la cour de cassation devra une nouvelle fois donner son avis sur un sujet issu d'une loi, mal faite, comportant de très nombreuses carences dont la représentativité constitue l'un de ses plus importants défauts originels.

La CFTC dénoncera cette loi taillée sur mesure pour certains et qui conduira lentement mais sûrement par bloquer l'expression des salariés dans les entreprises, en créant une situation syndicalement instable. Entre-temps la judiciarisation bat son plein, faute d'une loi imparfaite passée au forceps par le politique.



Olivier DUTHEIL
Secrétaire Général CFTC du
Groupe Air France

Le Mot du Coordinateur

En cette fin d'année 2012, je tiens au nom de toute l'équipe du secteur route, à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, à vous ainsi qu'à vos familles. Après cette année difficile pour la majorité des salariés, l'année 2013 risque d'être une année non moins difficile économiquement et socialement, pour pratiquement tous les secteurs de notre convention collective, du fait de l'absence de visibilité sur les volumes des marchés et de la consommation. Nous sommes dans un secteur sans arrêt en mutation, avec de nombreuses défaillances d'entreprises, de nombreuses restructurations avec des fusions/absorptions de grands groupes, des dégradations des conditions de travail et de rémunérations, qui ont déjà eu un fort impact ces dernières années, sur la vie quotidienne des familles des salariés de la branche. C'est pourquoi, nous devons continuer les efforts, pour maintenir les acquis souvent obtenus dans les conflits. Nous devons également continuer à défendre la dignité et le respect humain, dans ce marasme économique qui fait payer les petits, en tirant la profession vers le bas.

Soyons solidaires pour cette année 2013, ensemble nous passerons ces moments incertains, mais pour cela, il va falloir que les salariés du transport routier de marchandises et auxiliaires, arrêtent de subir et nous serons peut-être obligés, si les employeurs continuent leur politique du moins-disant, d'agir pour notre avenir.

Les Commissions Paritaires Mixtes de la CCN Transports et Auxiliaires

Les travaux de la réécriture de la Convention Collective Nationale, concernent l'ensemble du champ, du transport de marchandises, logistique, aux transports de personnes... Depuis près de trois ans, les partenaires sociaux sont en train de réécrire tous les textes de la CCN en droit constant. L'objectif étant d'en rendre la lecture et l'interprétation, plus accessibles à tout le monde. La partie commune est presque terminée, après de nombreuses séances en groupe de travail ; une réunion plénière de la commission paritaire mixte se réunira en février 2013, pour validation des travaux. Il restera les textes qui concernent les parties spécifiques des secteurs de la CCN, à discuter et à travailler.

La FGT CFTC, pense que ces travaux aboutiront dans le courant de 2014. Un travail fastidieux et long, mais indispensable pour l'intérêt collectif.

Transports Routiers de Marchandises

Deux nouveaux négociateurs pour ce secteur, Eddy HASSEN et Franck SEYER

Sur les salaires, aucune avancée sur la proposition à 2.2 pondérée, avec juste un réajustement au niveau du SMIC pour les coefficients 115,118, 120 et 138 et un écrasement du coefficient 150 à 1.9%

Une position radicale de la partie patronale, qui se contente de camper sur ses positions, alors que le dernier accord sur les revalorisations des rémunérations, date de mars 2011. Aujourd'hui, 8 coefficients en dessous du SMIC à ce jour, sur les grilles ouvriers et employés.



Pascal GOUMENT

Pour la FGT CFTC, consciente de la situation économique, nous considérons qu'il ne faut pas laisser une année blanche supplémentaire sur les salaires pour 2013, aussi avons-nous proposé une augmentation en linéaire (% identique pour tous les coefficients) et nous sommes restés sur nos positions, considérant que nous devons mettre fin à l'écrasement de la grille. Une porte reste ouverte par deux organisations patronales qui ont des réunions en interne, une confirmation ou non courant du mois de décembre, pour savoir si les lignes bougent ?

Nous nous posons la question de savoir, si les employeurs du transport routier marchandises veulent voir leurs salariés se mobiliser, pour réclamer le manque à gagner sur les taux horaires ? Il faut croire que les employeurs n'entendent leurs salariés que sous la pression, une vieille habitude de la profession qui ne connaît pas d'autres méthodes de dialogue ! **Pour la FGT CFTC, nous sommes en attente d'une nouvelle proposition patronale... à suivre.**

La complémentaire santé TRM, voit un nouvel accord signé le 1er octobre, modifiant le précédent à la marge, et applicable au 1er janvier 2013.

Coursiers

Nouveau négociateur pour ce secteur : Goran STANKOVIC

Négociation sur l'intégration des coursiers à vélo dans la CCN, le dossier devrait aboutir en début d'année. Le problème pour ce sous-secteur du secteur marchandise, c'est l'impact négatif sur les augmentations de salaires des coursiers, lié au blocage des grilles TRM, car les coursiers sont payés pour le premier degré, 6 % de plus que la grille conventionnelle et 15 % pour la deuxième catégorie.

Une réflexion sur la mise en place d'une FIMO TRM, pour les conducteurs de véhicules légers de moins de 3,5 tonnes, est engagée en ce moment par les partenaires sociaux.

Voyageurs

Actuellement, des travaux sont en cours sur la révision du texte conventionnel, traitant de la transférabilité des salariés, en cas de reprise du marché.

Sanitaires

Nouveau négociateur pour ce secteur, Arnaud ZETTING

Mise en place **«d'une complémentaire sanitaire»**, commencement des travaux début 2013, état des lieux sur l'accord cadre et demande de la partie patronale, de revoir la définition du décompte du temps de travail, comme le prévoit l'accord de 2000.

Logistique

Mise en place «d'une complémentaire santé», en cours de négociation.

La FGT CFTC est signataire de l'accord, sur la deuxième revalorisation des taux horaires, avec 2% au deuxième trimestre + 1% en décembre. Une réunion sera programmée dans le premier trimestre, pour faire le point de l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2013.

Route

CCN Logistique Frigorifique

Intégration à la fédération depuis cet été. Cette convention de la logistique frigorifique était gérée par la fédération Commerce. **Patricia MONCHAUX, coordinatrice adjointe, est en charge du suivi et de l'intégration des négociateurs dans notre secteur.**

Bienvenue dans notre secteur à Olivier SCHWINTE et à Jean-Marie FREYD, qui négocient la convention pour cette activité.

Une proposition de réécriture des textes sur cette convention, est proposée par la partie patronale lors de la dernière commission paritaire. La FGT CFTC sera force de propositions dans les domaines concernés.

Déménagement

Une deuxième augmentation, suite à l'augmentation du SMIC de 1%, la FGT CFTC est signataire. Réunion prévue le 24 janvier 2013, sur le sujet.

«Une complémentaire santé déménagement» est également en cours de négociations.

Un groupe de travail sur le **«passport professionnel»** déménagement, suite à l'accord sur la pénibilité dans le secteur.

Les Transports de Fonds et de Valeurs

Une évolution de cette profession est enclenchée, avec la parution de décrets qui sont sortis en octobre 2012, nous avons eu des réunions avec le Ministère de l'Intérieur, pour préparer l'avenir.

- Un décret sur la sécurité des dépôts, du transport, de la collecte des fonds, de la sécurité des distributeurs et des guichets automatiques de banques, sur les dabistes et les zones à risques va être établi.
- Circulation et transports des bijoux ; une nouvelle règle va s'appliquer.
- Création d'une commission nationale de la sécurité du transport de fonds. Cette commission étudiera les problèmes spécifiques que connaissent les professionnels du transport de fonds, bijoux et métaux précieux et fera des propositions en vue d'améliorer leur sécurité (notamment pour le transport des fonds d'une valeur de moins de 30 000 €).

Concernant les négociations sur les rémunérations, projet intersyndical CFTC, CFDI, FO et CGC, comprenant la revalorisation des grilles de

salaires et des accessoires (prime de repas, prime de risque, ancienneté). L'objectif étant de proposer ce qu'il y a de mieux dans la profession, afin de réduire la concurrence déloyale entre employeurs. A suivre...

EUROPE

La FGT CFTC a participé à la manifestation du 09 octobre 2012 à Bruxelles, concernant la nouvelle campagne ETF sur les conditions de travail et de rémunérations des conducteurs routiers, ainsi que d'exprimer l'inquiétude des organisations syndicales européennes, sur la libéralisation du cabotage prévue pour 2014. L'objectif était de sensibiliser les politiques qui siègent à la commission et au parlement européen. Plus de 800 manifestants de toute l'Europe se sont mobilisés pour cette action. La FGT CFTC a manifesté avec un véhicule PL à ses couleurs

Une vingtaine de militants venant de Normandie, du Nord et du Pas de Calais y ont participé.



Un grand merci pour leur solidarité et leur dévouement, de la part de tous les membres du bureau du secteur route.



Félicitations aux équipes **GEODIS** de la région Rhône-Alpes, pour leurs résultats aux élections professionnelles, ils gagnent 6 sièges sur 14 possibles, ainsi qu'à l'équipe **CARPOSTAL**, élue à 56,06 % qui devient majoritaire dans l'entreprise. Signalons enfin, l'excellente prestation du syndicat **STEF Saint-Etienne**, qui obtient 48 voix sur 56 possibles aux élections de fin novembre.

On peut également féliciter les responsables du Syndicat Rhône-Alpes, pour le suivi de ces élections.

Pascal GOUMENT
Coordinateur
du Secteur Route



Info Logement...



L'homme au cœur du logement



La prévoyance logement

La prévoyance logement

Présente sur le marché depuis 30 ans, MUTLOG, mutuelle régie par le code de la Mutualité, propose **aux accédants à la propriété** une sécurisation de leurs emprunts. Elle a été créée par **l'Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement ACMIL**, association régie par la loi de 1901. MUTLOG a la confiance des acteurs du logement (réseau Action Logement, entreprises, banques de l'économie sociale et du secteur marchand, mutuelles, caisses de retraite, etc.) et celle des cinq organisations syndicales de salariés représentatives au plan national.

MUTLOG insiste sur l'acte de prudence qu'est la souscription, par l'emprunteur mais aussi par le co-emprunteur, d'une couverture complète en décès, incapacité de travail, invalidité et chômage. MUTLOG assure également les prêts professionnels et les prêts à la consommation. Elle donne des réponses personnalisées :

- souplesse et réactivité dans ses formalités d'adhésion,
- étendue des couvertures autant que service rapide des prestations,
- prise en compte des difficultés des adhérents grâce à un Fonds d'entraide,
- attractivité de ses cotisations exprimées sur le capital initial et invariables dans le temps,
- exonération de cotisations pendant la période de règlement des prestations,
- exonération de cotisation dans la limite d'un an, en cas de surendettement de l'assuré justifiant d'un plan de redressement,
- accompagnement Retour à l'Emploi,
- contrat d'assurance personnalisée pour les emprunteurs de 66 ans à 75 ans.

MUTLOG constitue l'alternative mutualiste au secteur marchand. Depuis sa création, elle milite pour que l'emprunteur puisse librement choisir l'assurance de ses crédits, possibilité confirmée par la Loi Lagarde en 2010.



L'ACMIL a pour objet de favoriser l'accès de chacun à un logement propre à assurer son épanouissement ainsi que celui de sa famille. Elle est à l'origine de réflexions visant à l'adaptation de la politique du logement aux besoins légitimes des usagers; elle participe à toutes recherches et activités relatives à la promotion, à la formation et à l'information en matière d'habitat, de cadre de vie et de prévoyance logement.

75, quai de la Seine 75940 PARIS CEDEX 19
01 44 89 80 91 - www.mutlog.fr

Secteur Urbain

Convention Collective Nationale Transports Urbains de Voyageurs

Après l'unique réunion du 2 mars sur les salaires, 2012 fut une année sans la moindre négociation dans la branche au titre de la Commission Paritaire Nationale des Transports Urbains de Voyageurs, pour négocier les rémunérations conventionnelles.

L'UTP n'ayant pas répondu au courrier de la FGT-CFTC, afin qu'elle puisse organiser une réunion supplémentaire pour la négociation annuelle 2012 sur les salaires, contrairement aux propos de KEOLIS qui affirme «*ne pas connaître la crise*», la FGT-CFTC et les traminots restent sur leur faim.

Durant la période estivale, faisant suite à l'augmentation du SMIC à 9,40 euros au 1er juillet dernier, l'UTP, en grand seigneur, a décidé de porter le salaire minimum mensuel de branche correspondant au coefficient 145 (le plus bas dans la grille des salaires...) à un montant de 1425,67 euros dès le 1er juillet 2012, pour ne pas devoir donner raison à la CFTC qui demande la suppression des salaires forfaitisés et l'alignement sur le «*haut*» des coefficients, afin de ne pas se faire rattraper pas le SMIC.

Elle a ainsi écrit à l'ensemble de ses entreprises adhérentes le 13 juillet dernier, et aux Organisations Syndicales en copie, pour les informer de cette décision unilatérale. Cette décision de l'UTP s'impose aux entreprises adhérentes, parce qu'elle revêt un caractère obligatoire.

Cette mesure n'a de conséquence que pour les salariés de coefficient 145, dont la rémunération était inférieure à ce montant, aussi verront-ils leur rémunération portée au moins à ce niveau. Elle n'affecte aucunement les salariés de ce coefficient, dont la rémunération s'élevait d'ores et déjà à un montant égal ou supérieur.

La valeur du point de branche et les salaires minima mensuels correspondant aux coefficients 155 à 175, fixés par l'accord de branche du 17 mai 2011, demeurent inchangés. Cet accord, bien qu'à durée déterminée d'un an, continue de produire ses effets comme un accord à durée indéterminée, en application de l'article L. 2222-4 du Code du travail.

Permis à Points

Une question récurrente sur le financement des stages de récupération du permis à points, a fait l'objet d'une demande de positionnement de l'administration par L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA Transports).

L'administration, et plus particulièrement les services de contrôles de la FPC, considèrent que les stages de récupération du permis à points, ne relèvent pas des dépenses éligibles à la formation professionnelle continue. Néanmoins, la mission des Organisations de Contrôles confirme que la tolérance administrative qu'elle consentait, en admettant que ce «*type*» de stage concoure au maintien dans l'emploi des personnels conducteurs, relevait de la typologie des actions prévues par les articles L. 6313-1 du code du travail.

L'application de cette tolérance, conduit donc l'OPCA à limiter le financement des stages de récupération de points aux seuls conducteurs (exclusion faite des stages obligatoires prévus par l'article L. 223-6 du code de la route).

Sauf que : pour la CFTC, l'accord de branche du 28 juin 1993 étendu, prévoit le financement de ces stages ! Que disent les textes ? :

La perte partielle de points ou l'invalidation du permis de conduire, rend nécessaire le suivi d'une formation professionnelle spécifique, pour les salariés exerçant leur activité dans le cadre du transport urbain.

Celle-ci sera prise en charge par les entreprises dans le cadre du plan de formation.

La prise en charge des actions de formation sera organisée comme suit :

Les entreprises financeront les actions de formation spécifiques prévues par la législation en vigueur et visées à l'article 1er du présent protocole, dans le but de récupérer les points correspondants.

Ce financement comprendra une allocation de ressources, versée pendant le temps de formation et les frais de formation du salarié concerné.

Elles financeront également les actions de formation prévues par la législation en vigueur et visées à l'article 2 du présent protocole, dans le but de retrouver l'usage du permis de conduire.

La FGT-CFTC demande, que la prise en charge des stages de récupération du permis soit étendue à l'ensemble des personnels qui ont l'obligation d'avoir un permis du groupe «*lourd*» conducteurs, maintenance, etc.



Représentativité dans la Branche Transports Urbains de Voyageurs

La prochaine réunion de l'Observatoire Paritaire de la Négociation Collective du Dialogue Social Transports Urbains de Voyageurs (ONDS) aura eu lieu à la parution de ce numéro d'«*En Avant*».

La principale question à l'ordre du jour, est la mesure de l'influence des Organisations Syndicales représentatives pour 2013.

Réunion très attendue par nos fossoyeurs signataires de la position commune, dont le seul souhait est de nous rayer du paysage syndical.

N'en déplaise aux détracteurs de la CFTC, notre secteur des urbains FGT-CFTC se développe !

Nous nous implantons chez **CARPOSTAL MACON** dès les premières élections en novembre, avec 1 élu titulaire en DP sur deux à pourvoir, apportant une **représentativité de plus de 50%**.

Aux réseaux de **COLMAR, DIEPPE, ORLÉANS, CAEN**, les militants, grâce à leur travail, font progresser notre **représentativité** de 6.57% en 2011 à **7.62%** à fin 2012. L'objectif des 8% fin 2013 n'est pas utopique.

Le secteur urbain FGT-CFTC remercie l'ensemble des acteurs de la Fédération et des syndicats transports régionaux, pour ce travail collégial soutenant le développement de la CFTC.

Dossier réalisé par Daniel ZIVIC et Christian JAUD Coordinateurs du Secteur Urbain

«...DEDANS,
TU VAS AVOIR
SI FROID...»

UN TAUDIS,
C'EST LE CONTRAIRE D'UN LOGEMENT.
600 000 FAMILLES EN SONT VICTIMES. AGISSONS !
WWW.NON-AUX-TAUDIS.FR



**Fondation
Abbé Pierre**
pour le logement
des défavorisés

Secteur Services aux Transports

Accord National sur la Sécurité des Personnels des Autoroutes

«En Avant» a demandé à Jean-Philippe CATANZARO, négociateur dans la branche des autoroutes, d'expliquer à ses lecteurs, les enjeux de la signature de l'accord national sur la sécurité des personnels, dans la branche des autoroutes.

«En Avant» : après deux ans de travail, il semble qu'un accord national sur la sécurité des personnels ait été signé. Peux-tu nous situer votre contexte, pour que nous comprenions la situation et d'autre part, nous en expliquer les enjeux ?

Jean-Philippe CATANZARO : les salariés comme les employeurs de notre branche professionnelle, sont forcément sensibilisés à cette thématique. A titre d'information et dans le seul domaine des équipes d'interventions, sur la moyenne des 3 dernières années, nous déplorons chaque année :

- 110 accidents provoqués par le trafic autoroutier ;
- 1 mort ;
- 15 blessés graves ou sérieux.

Lors de la dernière réunion de négociation, les principales propositions formulées ont été acceptées.

Ainsi, une intersyndicale composée de CFTC – CNSF – CFE/CGC – SUD autoroutes et FO, ont signé cet accord qui de ce fait est majoritaire.

C'est pourquoi cet accord devient applicable immédiatement, puisqu'il est signé par la majorité des OS et par le syndicat professionnel employeur de la branche, l'ASFA¹.

«En Avant» : pourquoi les autres syndicats n'ont-ils pas signé ?

Jean-Philippe CATANZARO : la **CGT**, parce qu'elle estime que les problèmes rencontrés aux ASF l'en empêchent ;

la **FAT/UNSA**, qui est restée focalisée sur quelques points de détails, qui pouvaient trouver leurs solutions en entreprise ;

1 - L'ASFA, Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes et d'ouvrages concédés à péage : <http://www.autoroutes.fr/fr/asma.htm>

la CFDT, parce qu'elle voulait être le pivot de l'accord et démontrer à l'ASFA qu'elle serait à l'avenir incontournable (où est passé l'intérêt des salariés ?)

«En Avant» : quelle sont les grandes lignes de cet accord ?

Jean-Philippe CATANZARO : l'ASFA et les sociétés d'autoroutes mèneront des campagnes locales de sensibilisation, auprès des usagers :

- c'est primordial, car si les sociétés d'autoroutes mettent en œuvre des dispositifs et que les salariés les appliquent scrupuleusement, leur sécurité demeure tributaire du comportement des automobilistes et transporteurs routiers ;
- grâce à cet accord, dans toutes les sociétés, seront analysés non seulement les accidents graves et leurs causes, mais également les «presque accidents» qui sont des situations de travail ayant pu entraîner un accident, celui-ci ayant été finalement évité de justesse.
- ainsi donc, la base de réflexion pour prévenir ces accidents est largement enrichie.
- en 2013, sera engagée une réflexion relative à la santé au travail, qui excède le cas de l'accidentologie.

«En Avant» : Quelle serait donc ta conclusion ?

Jean-Philippe CATANZARO : l'accord est signé, c'est donc le début de sa mise en œuvre. Les délégués doivent maintenant être les porteurs de ce dernier, se l'approprier, s'assurer qu'il est bien compris par tout le monde et surtout, bien appliqué dans l'esprit.

C'est pourquoi nous allons aller l'expliquer en détail sur le terrain, avec ceux qui l'ont négocié.

C'est aussi comme cela, que nous pourrions faire évoluer ultérieurement cet accord.

Propos recueillis pour «En Avant» par Philippe GAUTIER

Secteur Formation

Bilan Formation 2012

La formation fédérale fait son bilan de l'année écoulée et nous pouvons féliciter l'ensemble des participants aux différentes sessions organisées. Au terme de cette année, sont à noter un taux de participation élevé, ainsi qu'un engagement non démenti de la plupart d'entre-vous, tant du point de vue de votre présence, que de l'intérêt porté aux différents modules dispensés.

Vous forgez ainsi l'identité de la CFTC et en particulier, la différence que nous apportons dans notre secteur, à savoir, la compétence, l'engagement de soi, le service, le pragmatisme, la vision. L'outil formation vous est destiné et je vous remercie de vous en être emparé, car c'est votre outil.

Faisant suite à mon nouveau mandat reçu de la part du conseil fédéral, Denis VASSEUR que vous connaissez déjà, reprend en charge mes précédentes attributions, mais je ne le, ni ne vous quitte pas pour autant, car le sujet est primordial, et je ne m'en détournerai pas. Nul autre que lui ne pourrait mieux incarner ce rôle et c'est en toute confiance que la destinée de ce service formation lui est confiée.

Au titre des sessions de formation de l'année 2013, nous avons pris le parti d'assurer la continuité des démarches entamées en 2012, c'est à dire

consolidation des équipes de formateurs, accentuation des formations de terrain, pratique/pratique, développement des outils de droit à votre attention.

Sachant que cet outil doit être pris et appréhendé au quotidien, non par des juristes, mais par vous, pour vous.

Un développement des intervenants extérieurs lors des formations, permettant un enrichissement de celles-ci, ainsi qu'une ouverture réciproque.

Nous avons pour ce qui nous concerne, à améliorer notre présence, nos disponibilités vis-à-vis de vous, à créer le lien indispensable entre nos structures, à approfondir nos échanges croisés, permettant de mieux comprendre nos enjeux respectifs.

Je laisse la parole à Denis et lui renouvelle tout mon soutien dans sa nouvelle mission, qui ne lui était pas tout à fait inconnue et pour cause.

Le savoir vous appartient et vous devez le savoir.

Cyrille JULLIEN
Secrétaire Général
Responsable Formation
2012

Un Nouveau Responsable Formation pour 2013

C'est en tant que nouveau responsable de la formation syndicale de la Fédération Générale CFTC des Transports, que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je remercie tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance et leur confirme que je ferai tout mon possible, pour assurer du mieux qu'il puisse se faire, cette fonction.

Le congé de formation économique sociale et syndicale – CFESS – donne la possibilité à tous les militants, d'acquérir des connaissances et de s'impliquer syndicalement, afin de valoriser l'action CFTC au travers de ses valeurs et de ses références.

S'il est avéré que notre devoir soit de vous former, le vôtre en tant que militants est de vous impliquer dans ces fonctions et ces formations syndicales, afin de compléter et de renforcer votre culture syndicale en général et CFTC en particulier.

BILAN 2012 : 33 stages ont été réalisés, pour approximativement 400 stagiaires.

Nous avons épuisé la totalité du budget alloué par la Confédération et même plus. S'il en était besoin, ceci constitue la preuve que la Fédération Générale CFTC des Transports, s'investit à fond dans la formation.

Merci à tous les formateurs de la FGT pour leur disponibilité, leur engagement et leur implication. Je fais le constat que sous l'autorité de Cyrille, épaulé de l'aide précieuse d'Alexandra, l'année 2012 aura été bénéfique pour la formation syndicale CFTC.

PREVISIONNEL 2013 : Veuillez trouver ci-contre le calendrier des formations 2013, ainsi que le lien pour vous inscrire en ligne sur le site de la FGT.

N'hésitez pas à me joindre, pour toutes les questions relatives à la formation syndicale et pour exprimer vos besoins et souhaits de formation.

Denis VASSEUR
06 81 54 44 99
Vdenis5603@aol.com

Denis VASSEUR
Responsable Formation
2013

